



Garde d un enfant de moins de 1 an apres une separation

Par **kate**, le **12/04/2011** à **11:53**

Bonjour, rnje me suis séparé de ma conjointe avec qui je n etait pas marié, nous avons eu ensemble un enfant qui a moins d un an, j ai reconnu ma fille et je souhaite m en occuper au maximum.rnJe vis actuellement chez mes parents et je suis en train de régler des problemes d argent.rnQuels sont mes droits de pere par rapport a la garde de mon enfant?

Par **Melanie555**, le **12/04/2011** à **13:40**

Vos "droits de père" sont les mêmes que ceux de la mère. rnrnEn revanche, seul le juge, en fonction de la situation, statuera sur les modalités d'exercice de l'autorité parentale, dans l'unique intérêt de l'enfant.